

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

Mise à disposition auprès de l'Université de Bordeaux d'un agent métropolitain de catégorie A

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole est forte de plus de 80 000 étudiants et 10 000 chercheurs et enseignants-chercheurs. A l'instar des grandes métropoles européennes, elle dispose sur son territoire d'une offre très riche en matière d'enseignement supérieur et de recherche, répartie sur plusieurs communes et en plein cœur de la Métropole. Pour faire face aux projections - 100 000 étudiants en 2020 - et s'inscrire pleinement dans la société et l'économie de la connaissance, les forces de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de l'agglomération se sont engagées depuis une dizaine d'années dans un processus de restructuration ayant pour conséquence première un ré-ancrage au territoire métropolitain, à la fois dans leurs noms (Université de Bordeaux, INP Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, Sciences Po Bordeaux...) et dans leurs relations partenariales.

Par délibération n° 2010/079 du 22 octobre 2010, notre établissement est devenu acteur du projet, en signant la convention de site de l'Opération Campus, prévoyant une participation d'un montant de 51,5 millions d'euros pour l'aménagement de l'espace public et la vie du campus, sur un montant global de 563,5 millions d'euros.

Cette dotation sera investie sur les sites universitaires métropolitains de Pessac, Talence, Gradignan et Bordeaux à échéance 2030.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a consacré le rôle de notre établissement en tant qu'acteur légitime pour apporter un soutien tant en fonctionnement qu'en investissement à des programmes de recherche et plus globalement aux établissements d'enseignement supérieur.

Cette nouvelle compétence ouvre un champ nouveau d'actions pour notre établissement. Par ailleurs, le Bureau, lors de sa séance du 5 mars 2015 a défini les interventions de la Métropole sur les campus en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec pour objectif de présenter les différentes interventions et perspectives d'action de notre établissement en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en lien notamment avec l'Opération Campus et d'accompagner une première réflexion autour de la nouvelle compétence de la Métropole.

Dans cette perspective, ce rapport au Bureau envisage de mettre à disposition de l'Université de Bordeaux, pour une durée de 3 ans et à temps plein (du 1 septembre 2015 au 31 août 2018), un agent de catégorie A de Bordeaux Métropole.

Cet agent sera amené à suivre à la fois les opérations de vie de campus sur lesquelles notre établissement est engagé dans le cadre de la convention de site et, par ailleurs, d'œuvrer à l'amélioration de la vie étudiante et à l'insertion des campus dans la dynamique métropolitaine pas seulement par des équipements ou investissements, mais aussi par le développement d'activités sur les sites universitaires, en les valorisant et en les ouvrant à d'autres publics.

Cette mise à disposition représentant un coût annuel brut de 69877 euros (salaire et charges) sera actée au titre des participations financières prévues par la Métropole à la nouvelle convention de site, qui sera proposée à la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles 30, 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, prévoyant les modalités de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

VU l'article 2, II, du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 portant dérogation au remboursement des coûts d'une mise à disposition ;

VU la délibération n° 2010/079 du 22 octobre 2010 portant adhésion à la convention de site de l'Opération Campus ;

VU le rapport au Bureau du 5 mars 2015 relatif aux interventions de la Métropole sur les campus en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;

VU le recueil de l'avis de la commission administrative paritaire lors de sa séance du 26 mars 2015 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de posséder une interface avec l'Université de Bordeaux, afin de resserrer les liens entre les deux institutions, de pouvoir suivre au plus près les opérations sur lesquelles elle est engagée et de participer à une plus grande ouverture de l'Université vers les jeunes et l'ensemble des habitants ;

DECIDE

Article 1 : la mise à disposition auprès de l'Université de Bordeaux d'un agent de catégorie A, filière administrative (attaché territorial), pour une durée de 3 ans, du 1 septembre 2015 au 31 août 2018 ;

Article 2 : l'imputation du coût de cette mise à disposition s'élevant à 69877 euros par an (salaire et charges comprises) s'inscrira dans le dispositif des participations financières de la Métropole à la convention de site de l'Opération Campus.

Article 3 : le Président est autorisé à signer la convention avec l'Université de Bordeaux, actant cette mise à disposition et précisant ses modalités pratiques.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 30 JUIN 2015

M. ALAIN DAVID